



Communay, le 27 septembre 2017.

Additif au projet de règlement du PLU.

Concerne les zones Ub, Uc, Uc1, Uch et Ue.

Le positionnement des portails par rapport à la voie publique.

Nous conservons le retrait de 5m pour les axes à forte circulation, (en vert sur plan ci-dessous), ce sont :

- Route de Marennes
- Route de Ternay
- Route de Limon
- Rue du 8 juin
- Rue du 19 mars
- Rue du Mazet
- Rue de la Guicharde
- Route de Sérézin
- Rue du Proveras

Ainsi que pour les accès directs sur la RN 7(Les PINS). Sur les autres voies, l'implantation ne sera pas règlementée.



Patrice BERTRAND

Adjoint en charge de la concertation et de l'urbanisme.